RCS : LA ROCHELLE
Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00097
Numéro SIREN : 417 690 732
Nom ou dénomination : ABAQUE FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2018 sous le numéro de dépôt 21668

ABAQUE FINANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 611 520 euros
Siège social : 7 Avenue Joliot Curie
17180 PERIGNY
417 690 732 RCS LA ROCHELLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2018

EXTRAIT

Le 30 septembre 2018, à 14 heures,

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte que les mandats des Commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de nommer aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire :

- la SARL **SOCIETE D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DE LA ROCHELLE ET DU CENTRE OUEST AUDICO**, ZAC des Greffières – Rue François Hennebique - 17140 LAGORD, immatriculée 339 424 079 RCS LA ROCHELLE,

en remplacement de la Société RENAUDEAU-RENOU ET ASSOCIES et ce, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

L'Assemblée Générale déclare que le Commissaire aux comptes titulaire désigné est une société pluripersonnelle et qu'en conséquence il ne sera pas procédé à la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir eu connaissance du fait qu'aucune intervention n'a eu lieu dans une opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les Sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

L'Assemblée Générale constate que le commissaire aux comptes désigné a accepté le mandat qui lui a été conféré et qu'il n'existe aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président